

République Française  
Département du Puy de Dôme  
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 31 janvier 2023

Référence
2023_002

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
<b>Délibération pour le changement des commandes d'éclairage public</b>

**Présents** : M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à M. ANDANSON Alain), M. NESME Emmanuel (pouvoir à M. OUVRARD Dominique), M. ACHARD Nicolas (pouvoir à M. GAUTHIER Samuel), Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme MAZET LACOURT Noëlle)

**Absent excusé** :

Date de la convocation
24 janvier 2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date d'affichage
03 février 2023

**Objet de la délibération** : Délibération pour le changement des commandes d'éclairage public

**Rapporteur** : Samuel GAUTHIER

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente le courrier du 28 décembre 2022 envoyé par Territoire d'Energie du Puy de Dôme proposant des travaux d'éclairage public afin d'optimiser les systèmes de gestion d'éclairage.

Ce programme vise à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement pour la collectivité.

Il est proposé de participer au programme avec une participation de France Relance à hauteur de 70 % HT des travaux et de Territoire d'Energie à hauteur de 20% HT.

Le montant des travaux pour le changement des horloges astronomiques des commandes de l'éclairage public s'élève à 6 000 € HT soit un reste à charge de 600 € pour la commune.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND Le : 02 février 2023

Et

Publication ou notification du :  
03 février 2023

**Ceci exposé,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- **VALIDE la réalisation de ce programme de travaux**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER